



PROCES VERBAL SUCCINCT SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 SEPTEMBRE 2011

Le vingt neuf septembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Robert BOSSY, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUOINON, Marie Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires, Madame et Monsieur Florence GRENIER, Alain LECUYER, Philippe SOUTEYRAT en qualité de délégués suppléants

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Jean François JULLIAT, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Eric PLAGNAT, Michel ROUX, Jean Pierre VALETTE

Pouvoirs et représentation

- Céline BONNET était représentée par Florence GRENIER
- Yves BOULANGER était représenté par Alain LECUYER
- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Olivier DUSSOPT
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Eliane COSTE avait donné pouvoir à Danièle MAGAND
- Laurent LACROIX avait donné pouvoir à Thomas TOULARASTEL
- Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE
- Michel ROUX était représenté par Philippe SOUTEYRAT
- Jean-Pierre VALETTE avait donné pouvoir à François CHAUVIN

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Sylvain BATIN, Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Céline FREY, Véronique GACHE

Secrétaire de séance : Monsieur Denis PLENET

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 22 septembre 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 44 Titulaires et 3 suppléants

Pouvoirs : 7

Votants : 54

2011.186 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 JUILLET 2011

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 7 juillet 2011,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011. 187 - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COCOBA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la nomination des délégués aux commissions du syndicat mixte Ardèche Verte telle que mentionnée

Développement économique emploi formation	Agriculture, développement rural forêt bois	Aménagement du territoire	Culture tourisme et loisirs communication
Christelle VEROT	Robert SEUX	Denis SAUZE	Christophe FRANCOIS
Yves BOULANGER	Denis SAUZE	Robert BOSSY	Alain ZABAL

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

2011.188 - RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COCOBA

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d'activités 2010,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre aux maires des communes membres de la communauté,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2011. 189 - TRIDAN : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE POUR UN PLAN D' ACTIONS ET APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et a L'UNANIMITE

PREND ACTE du plan d'actions, des axes et des actions prioritaires définis et validés par le comité de pilotage de TRIDAN

APPROUVE le principe de la création d'une entente intercommunale à intervenir entre les communautés de communes du projet TRIDAN

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

2011.190 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2011 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, PAR 53 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. SEUX)

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – Budget Principal – tel qu'il ressort des masses financières ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

- Section de Fonctionnement : + 1.355.336,91 €
- Section d'Investissement : + 2.233.020,81 €

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011. 191 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, PAR 53 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SEUX)

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – Budget Locations – tel qu'il ressort des masses financières ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires)

Section de Fonctionnement : + 19.150,00 €
Section d'Investissement : + 309.130,98 € (restes à réaliser compris)

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.192 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2011 –
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et PAR 53 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SEUX)

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – Budget Zones d'activité – tel qu'il ressort des masses financières ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

- Section de Fonctionnement : + 1.108.846,00 €
- Section d'Investissement : + 1.703.700,20 €

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaire

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011. 193 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2011 –
BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et PAR 53 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. SEUX)

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – Budget Déchets des ménages – tel qu'il ressort des masses financières ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

- Section de Fonctionnement : + 366.138,53 €
- Section d'Investissement : + 349.000,00€ (restes à réaliser compris)

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011. 194 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET INTEGRATION DES RESULTATS 2009 - EXERCICE 2011 – REGIE D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY.

SECTION D'EXPLOITATION				
Chapitres	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL.	TOTAL	
Dépenses	(pour mémoire)			
011 Charges à caractère général	1 051 000,00 €		1 051 000,00 €	
012 Charges de personnel	308 000,00 €		308 000,00 €	
014 Atténuation de produits	140 000,00 €		140 000,00 €	
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €		0,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		1 000,00 €	
66 Charge financière	160 000,00 €	65 000,00 €	225 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €	156 644,94 €	206 644,94 €	
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.	871 776,00 €	1 023 224,00 €	1 895 000,00 €	
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €	
023 Virement à la section d'invest	41 339,00 €	456 385,26 €	497 724,26 €	
Total dépenses d'exploitation	2 633 115,00 €	1 701 254,20 €	4 334 369,20 €	
Recettes				
70 Ventes de produits	2 097 250,00 €		2 097 250,00 €	
74 Subventions d'exploitation	187 700,00 €		187 700,00 €	
77 Produits exceptionnels		419 225,22 €	419 225,22 €	
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.	348 165,00 €	516 835,00 €	865 000,00 €	
002 Résultat reporté		765 193,98 €	765 193,98 €	
Total recettes d'exploitation	2 633 115,00 €	1 701 254,20 €	4 334 369,20 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		TOTAL
Dépenses	(pour mémoire)	Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		1 831 648,88 €	1 831 648,88 €
16 Emprunts et dettes	519 000,00 €		-79 000,00 €	440 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles		107 344,67 €		107 344,67 €
21 Immobilisations corporelles	40 000,00 €		184 000,00 €	224 000,00 €
23 Immobilisations en cours	2 481 000,00 €	758 445,28 €	-184 000,00 €	3 055 445,28 €
45 Comptabilité distincte rattachée	500 000,00 €	35 850,57 €		535 850,57 €
040 Opérations d'ordre de sect. à sect.	348 165,00 €		516 835,00 €	865 000,00 €
001 Résultat reporté			933 100,49 €	933 100,49 €
Total dépenses d'investissement	3 888 165,00 €	901 640,52 €	3 202 584,37 €	7 992 389,89 €
Recettes				
10 Dotations, réserves	0,00 €		777 016,51 €	777 016,51 €
13 Subventions	1 291 000,00 €	1 028 699,26 €		2 319 699,26 €
16 Emprunts	1 184 050,00 €	1 220 000,00 €	-488 836,40 €	1 915 213,60 €
45 Opérations pour comptes de tiers	500 000,00 €	87 736,26 €		587 736,26 €
040 Opérations d'ordre de sect. à sect.	871 776,00 €		1 023 224,00 €	1 895 000,00 €
041 Opérations d'ordre internes à la SI				0,00 €
021 Virement de la section d'exploitatio	41 339,00 €		456 385,26 €	497 724,26 €
001 Résultat reporté				0,00 €
Total recettes d'investissement	3 888 165,00 €	2 336 435,52 €	1 767 789,37 €	7 992 389,89 €

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, PAR 53 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.SEUX)

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – budget annexe de la régie

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

assainissement - tel qu'il lui est présenté dans les tableaux ci-dessus.

PROCÉDE comme pour le budget primitif 2011, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011. 195 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION D'EPURATION DE VERNOSC

SECTION D'EXPLOITATION				
Chapitres		BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL.	TOTAL
Dépenses		(pour mémoire)		
66	Charge financière	4 233,00 €		4 233,00 €
042	Opérations d'ordre de sect. à sect.	4 667,00 €	6 000,00 €	10 667,00 €
023	Virement à la section d'invest	21 167,00 €	12 789,45 €	33 956,45 €
Total dépenses d'exploitation		30 067,00 €	18 789,45 €	48 856,45 €
Recettes				
70	Ventes de produits	27 000,00 €		27 000,00 €
042	Opérations d'ordre de sect. à sect.	3 067,00 €		3 067,00 €
002	Résultat reporté		18 789,45 €	18 789,45 €
Total recettes d'exploitation		30 067,00 €	18 789,45 €	48 856,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitres		BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		TOTAL
Dépenses		(pour mémoire)	Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
16	Emprunts et dettes	12 512,00 €			12 512,00 €
21	Immobilisations corporelles				0,00 €
23	Immobilisations en cours	10 255,00 €		18 825,87 €	29 080,87 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	3 067,00 €			3 067,00 €
001	Résultat reporté			12 063,58 €	12 063,58 €
Total dépenses d'investissement		25 834,00 €	0,00 €	30 889,45 €	56 723,45 €
Recettes					
10	Dotations et réserves			12 100,00 €	12 100,00 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	4 667,00 €		6 000,00 €	10 667,00 €
021	Virement de la section d'exploitatio	21 167,00 €		12 789,45 €	33 956,45 €
001	Résultat reporté				0,00 €
Total recettes d'investissement		25 834,00 €	0,00 €	30 889,45 €	56 723,45 €

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

ADOpte le budget supplémentaire 2011 – budget annexe de la station d'épuration de Vernosc - tel qu'il lui est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCEDE, comme pour le budget primitif 2011, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.196 - POLITIQUE FISCALE – CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE – COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES – EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU DÉTAIL LABELLISÉS « LIBRAIRIE INDÉPENDANTE DE RÉFÉRENCE » - ARTICLE 1464 I DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

Article 1 : décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 01 janvier de l'année d'imposition, du label « librairie indépendante de référence »

Article 2 : charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération

2011.197 - POLITIQUE FISCALE – CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE – COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES – COTISATION MINIMUM – FIXATION D'UNE BASE COMPRISE ENTRE 203 ET 6 000 € – ARTICLE 1647 D DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

Article 1 : décide de retenir une base d'imposition pour l'établissement de la cotisation minimum à la Cotisation Foncière des Entreprises

fixe le montant de cette base à 1 166 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100.000,00 € sur la période de référence.

fixe le montant de cette base à 3 500 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000,00 € sur la période de référence.

Article 2: charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération

Article 3 : charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération

2011.198 : POLITIQUE FISCALE – TAXE D'HABITATION –

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS – ARTICLE 1407 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 53 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme MAGAND)

Article 1 : décide d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans

Article 2 : charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération

Titulaires	Suppléant
Henri BRIALON	Louis SEUX
Céline BONNET	Jérôme VINCENT
Pascal PLENET	Joël GRENIER
Pierre BERGER	Anne Marie GOUIN
Roland DIAFERIA	Robert SEUX
Laurent MARCE	Dominique TALLARON
Daniel TOULARASTEL	François COSTE
Patrick GUIRONNET	Christine ARMISSOGLIO
Jean Paul VALENCONY	Antoinette SCHERER
Pierre NODIN	Alain ZAHM
Alain CAULE	François CHAUVIN
Henri GAILLARD	Marie Hélène REYNAUD
Patricia PONSONNET	Maurice BERCHU
Christian JURDIC	Robert BOSSY
Michèle SERAYET	Eric DECHAVANNE
Pierre MOREL	Alain THOMAS
Michèle ZABAL	Jean FANGET
Emmanuel CELLE	Denis BLANCHET
Claude GRENIER	Lucien BASTIN
Bernard MOUNIER	Aïda BOYER
Raphaël BADEL	Bernard ROULET

2011.200 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION – ACTUALISATION ET FIXATION DE MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2011

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

Après en avoir délibéré et par 50 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. MARCE, M. SEUX) et 2 ABSTENTIONS (Mme CELETTE, M. DESLOGES)

Article 1 : fixe les attributions de compensations définitives 2011 tel que défini dans le tableau

	avant actualisation	après actualisation	écart
Communes bénéficiaires du reversement			
ANNONAY	5 232 236,00 €	5 256 114,00 €	23 878,00 €
BOULIEU	194 815,00 €	197 191,00 €	2 376,00 €
DAVEZIEUX	788 437,00 €	794 601,00 €	6 164,00 €
LE MONESTIER	5 776,00 €	5 776,00 €	- €
ROIFFIEUX	107 757,00 €	109 595,00 €	1 838,00 €
ST CLAIR	101 918,00 €	103 163,00 €	1 245,00 €
ST CYR	22 707,00 €	23 161,00 €	454,00 €
ST JULIEN	21 993,00 €	22 188,00 €	195,00 €
ST MARCEL	443 997,00 €	448 740,00 €	4 743,00 €
THORRENC	6 789,00 €	6 825,00 €	36,00 €
VERNOSC	42 477,00 €	43 336,00 €	859,00 €
VILLEVOCANCE	36 291,00 €	36 843,00 €	552,00 €
VOCANCE	20 359,00 €	20 610,00 €	251,00 €
C/739111 (dépenses fonctionnement)	7 025 552,00 €	7 068 143,00 €	42 591,00 €
Communes redevables d'un reversement envers la Cocoba			
SAVAS	-994,00 €	-901,00 €	93,00 €
TALENCIEUX	-21 015,00 €	-21 015,00 €	- €
VANOSC	-4 452,00 €	-4 423,00 €	29,00 €
C/7321 (recettes fonctionnement)	-26 461,00 €	-26 339,00 €	122,00 €

Article 2 : précise que pour 2012, la Communauté de communes procédera chaque mois au versement d'un acompte égal à 1/12^{ème} de l'attribution allouée en 2011, dans l'attente de la fixation du montant définitif pour l'exercice 2012.

2011.201 - : POLITIQUE FISCALE – TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR – ARTICLE 77 (POINT 1.2.4.1) DE LA LOI N°2009-1673 DU 30 DÉCEMBRE 2009 PORTANT LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2010

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

Article 1 : décide, pour la première fois au titre de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur.

Article 2 : fixe le coefficient multiplicateur à 1,05

Article 3 : charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011.202 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION DE DEVERSEMENT ENTRE LA COCOBA ET LA COMMUNE DE BOURG ARGENTAL

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention de déversement sus-mentionnée ;

AUTORISE le Président à signer la convention sus-mentionnée,

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération ;

IMPUTE la dépense au Budget Assainissement article 6287

2011.203 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – AMELIORATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : MISE EN SEPARATIF – COMMUNE DE VOCANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour l'amélioration des réseaux d'assainissement : mise en séparatif de la commune de Vocance.

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la répercuter à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.204 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A CHATINAIS - ANNONAY – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES D'INDIVISION GRAND (M GRAND Joël, MME GRAND Jacqueline, MME GRAND Annie, MME HUBERT Jeanne)

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 5 € le m², soit un montant de 18 200,00 € pour 3 640 m², afin d'y installer une station d'épuration filtres plantés de roseaux pour le hameau de Châtinais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération,

IMPUTE la dépense au Budget Assainissement article 2315.

2011,205 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A CHATINAIS - ANNONAY – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES D'INDIVISION MATHEVET (M MATHEVET Bernard, M MATHEVET Roger, Mme DECHAUD Yvette)

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 5 € le m², soit un montant de 1780,00 € pour 356 m², afin de permettre l'accès à la future station d'épuration filtres plantés de roseaux pour le hameau de Châtinais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération,

IMPUTE la dépense au Budget Assainissement article 2315.

2011.206 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE ROIFFIEUX - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT « ROUTE DE LA CHOMOTTE »

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe d'un groupement de commande avec la commune de Roiffieux pour les travaux d'aménagement et d'assainissement « route de la Chomotte »,

DESIGNE M. Denis PLENET et M. Jean-Pierre VALETTE, respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du Groupement de commande,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention sus-mentionnée et toute pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

2011.207 - RAPPORT D'ACTIVITE 2010 – SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 45 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat des Trois Rivières pour l'année 2010.

2011.208 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES ANTENNE SAUVION ET ENTRE DVO4 ET DVO5– COMMUNE DE VILLEVOCANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites sur l'antenne SAUVION et entre les déversoirs d'orage 4 et 5 sur la commune de Villevocance.

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.209 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – SUPPRESSION REJETS AU MILIEU NATUREL ET ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARSITES – MONTEE DES AYGAS – COMMUNE D'ANNONAY – DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour les travaux de suppression de rejets au milieu naturel et d'élimination des eaux claires parasites au niveau de la Montée des Aygas sur la commune d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.210 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – REHABILITATION RESEAU DE TRANSFERT LIEU-DIT LADRAIT – COMMUNE DE VOCANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour pour les travaux de réhabilitation du réseau de transfert au lieu-dit Ladrait sur la commune de Vocance.

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.211 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel du service Déchets des ménages,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

2011.212 – EXONERATIONS DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les contribuables figurant sur la liste qui demeurera annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

2011.213 – ECO-EMBALLAGES : PASSAGE AU BAREME E

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat pour l'action et la performance barème E.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

2011.214 – CONTENTIEUX AVEC M GIRAUD - ST JULIEN VOCANCE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

2011.215 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DU SYTRAD

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activité 2010 du SYTRAD

**2011.216 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU RESEAU
D'EQUIPEMENT DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut le Vice-Président, à signer ledit projet de convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

FIXE le montant de la redevance à 39,93 € annuel

**2011.217 - EXTENSION NORD DE LA ZONE DU MAS - COMMUNE DE
DAVEZIEUX -PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE -
DEMANDES D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENQUETE PARCELLAIRE
CONJOINTE**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ABROGE la délibération du 19 mai 2010 référencée 2010.064,

APPROUVE le projet de création de la voie nouvelle lié à l'extension Nord de la zone du Mas située sur la commune de Davézieux, tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

SOLLICITE l'ouverture conjointe à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'enquête parcellaire en vue de l'expropriation des parcelles dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.218 - PARC D'ACTIVITE DES PRIXAUX - COMMUNE DE VERNOSC
CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE CONCEPT FRUITS**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la cession d'un terrain à la société Concept Fruits d'environ 24 000 m² sur le parc d'activités des Priaux à Vernosc, à prendre sur les parcelles cadastrées D 2291, 2289, 2287, 1275, 2284, 1274, 1276, 2286, 2281, 1292, 1291, 1290 et 1289 ainsi qu'une partie de la parcelle 2283 pour un montant de 360 000 € HT calculé à partir du montant au m² de 15 € HT.

APPROUVE le versement d'une aide complémentaire par une subvention d'un montant global de 71 271 € dans le cadre de ses missions d'aide aux entreprises, compte tenu de la qualité du projet et de l'impact sur la création d'emplois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique et toutes les pièces à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'aménagement complémentaire du terrain et à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier.

**2011.219– AIDE A L'IMMOBILIER EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE FRAPPA
DANS LE CADRE DU PROJET D'INNOVATION CYTIBRID**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

REPOND favorablement à la sollicitation de la société Frappa en lui attribuant une subvention totale de 21 000 € sur 3 ans, qui sera versée conformément à un échéancier fixé par convention.

AUTORISE Monsieur le président à signer le projet de convention cadre d'application ci-annexée

AUTORISE Monsieur le président à signer le projet de convention d'attribution ci-annexée

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.220 - PARC D'ACTIVITE DE MASSAS – COMMUNE DE ST CLAIR
CESSION D'UNE PARCELLE COMPLEMENTAIRE A M. PERRIER**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CEDE la parcelle cadastrée section B 1281 d'une contenance de 211 m2 au prix de 30 € HT /m2

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.221 - CREATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES A VIDALON :
DEMANDE DE SUBVENTION REGION AU TITRE DU CDDRA Ardèche Verte.**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 52 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. SIBILLE + pouvoir de M. PLAGNAT)

APPROUVE les propositions énoncées ci-dessus qui s'inscrivent dans le projet du territoire Ardèche Verte

CHARGE Monsieur le Président de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du CDDRA Ardèche Verte et au titre de l'action n°8 C intitulée « requalification des espaces en friches pour y accueillir de nouvelles activités économiques » et ce, à hauteur de 147 039.41 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**2011.222 - CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR :
APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION ET DE GESTION D'UN
RESEAU DE CHALEUR BOIS**

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de la délégation de service public de création et de gestion du réseau de chaleur bois,

APPROUVE le principe de la constitution une « Commission d'ouverture des plis »

ACCEPTE le lancement de la procédure de consultation prévue par les textes.

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut l'un des ses Vice-présidents, à signer toutes les pièces à cet effet.

**2011.223 - CHAUFFERIE BOIS : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION
D'OUVERTURE DES PLIS ET CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR
L'ELECTION DES MEMBRES**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la constitution et les modalités d'élection de la commission d'ouverture des plis

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut l'un des ses Vice-Présidents, à signer toutes les pièces à cet effet.

2011.224 – AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE MARENTON – CONVENTION D'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL AVEC GrDF

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention ci-annexée pour la réalisation d'un réseau d'alimentation en gaz naturel du parc d'activités de Marenton,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération.

2011.225 - PROJET DE VIABILISATION DU PARC D'ACTIVITE DE MARENTON – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET V.R.D.

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le dossier d'avant-projet de travaux de voirie et assainissement de chaussée, réseaux secs, eaux usées et eau potable tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.226 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MUSEE PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER POUR LES ANNEES 2011 à 2013

DELIBERE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, 49 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION (étant précisé que Madame REYNAUD, sortie temporairement ne prend pas part au vote.

APPROUVE la démarche décrite ci-dessus,

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'Association du Musée des Papeteries Canson et Montgolfier pour les années 2011 à 2013,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.227 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU BASSIN D'ANNONAY »

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE (étant précisé que Madame REYNAUD, sortie temporairement ne prend pas part au vote)

ATTRIBUE une subvention de 400€ à l'association « Les Amis de la bibliothèque du bassin d'Annonay».

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.228 – BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE : REGULATION DES COLLECTIONS, VENTE, DON, SORTIE DES COLLECTIONS COURANTES DE DOCUMENTS ET MODIFICATION DE LA REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE (étant précisé que Madame REYNAUD sortie temporairement ne prend pas part au vote)

APPROUVE la politique de régulation des collections dite de « désherbage » aux conditions mentionnées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.229– CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU BASSIN D'ANNONAY ET LA SOCIÉTÉ SAINT CYR AUTOMOBILES

DELIBERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention de parrainage à intervenir avec la société Saint Cyr Automobiles

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Pour extrait certifié conforme

le Président

Jean Claude TOURNAYRE

Affiché le 5 octobre 2011 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT